

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2024-05-02

Rennes, le 02/05/2024

Objet : Fermeture chemin de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
**VU** la demande présentée par l'entreprise I Marine Solutions ;  
**Considérant** que des travaux de remplissage de la vasière de Tinténiac, bief de Tinténiac doivent être réalisés du 21 au 31/05/2024 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive gauche de l'écluse de la Moucherie à l'écluse de Tinténiac est interdit à tous les usagers.

#### **Du 21 au 31 mai 2024**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise I Marine Solutions ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Tinténiac.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.



La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

## TRAVAUX DE REMPLISSAGE DE LA VASIERE DE TINTENIAC

**Halage fermé**

**Merci de votre compréhension**

-  Déviation
-  Halage fermé

